



RAPPORT DU TRESORIER sur les comptes 2021

L'ALAGH est une association de droit privé reconnue d'utilité publique regroupant sous une même entité juridique les structures suivantes :

- Deux Maisons d'Accueil Spécialisées (la MAS Irène PIERRE à Nancy (64 places) et la MAS de Mont-Saint-Martin (55 places)),
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé de Jour à Nancy (15 places),
- Un service de soins à domicile (151 places),
- Un dispositif innovant intitulé Passer'aile (20 places) ouvert en mars 2019,
- Et le siège social regroupant les opérations patrimoniales et statutaires de l'association.

Les comptes de l'exercice 2021 pour chacun des établissements se présentent ainsi :

➤ MAS IRENE PIERRE :

La maison d'Accueil Spécialisée de l'ALAGH à Nancy dispose de **64 places** d'hébergement :

- 54 places d'hébergement durable,
- 6 places d'hébergement temporaire (limité à 90 jours par an),
- 4 places d'accueil temporaire externalisé, nouvellement créées.

L'occupation de l'établissement en 2021

Activité	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Accueil durable	18 598	18 666	18 940	18774
Accueil temporaire	1 832	1 765	1 630	1378
Total	20 430	20 431	20 570	20152

Une demande d'extension, validée par l'ARS, portait sur la création de 4 places d'accueil externalisé. Deux places sur les quatre ont été ouvertes en 2020, les deux suivantes l'ont été en 2021 sur la commune de CHAMPIGNEULLES. Ce second logement adapté en location permet d'accueillir 2 résidents.

L'exercice dégage un excédent de **427 328 €**, supérieur à celui de l'exercice précédent.

Activité réalisée = 20 152 journées, contre 20 570 sur N-1

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	7 627 040	7 277 921
➤ Total des Produits financiers	-	296
➤ Total des Produits exceptionnels	80 434	43 106
TOTAL DES PRODUITS	7 707 474	7 321 323
➤ Total des Charges d'exploitation	7 267 638	7 144 738
➤ Total des Charges financières	12 507	15 722
➤ Total des Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES CHARGES	7 280 146	7 160 459
⇒ Résultat comptable	+ 427 328	+ 160 863

Ces bons résultats ont permis de prévoir le versement d'une prime exceptionnelle au personnel en plus de la prime dite « MACRON » reconduite également.

➤ **FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE JOUR NANCY :**

Activité :

Le Foyer d'Accueil Médicalisé de l'ALAGH est situé sur le site de la Maison d'Accueil Spécialisée Irène Pierre, Avenue Raymond Pinchard à Nancy. Créé en 1995, soit près de 15 ans après la MAS, il permet une offre d'accompagnement complémentaire, sous forme d'accueil de jour, pour un public similaire à celui de la Maison d'Accueil.

Il s'agit de personnes qui présentent essentiellement une déficience motrice dont l'origine peut être diverse (congénitale, acquise par maladie ou par accident) ; cette déficience motrice peut être associée à d'autres troubles sans que ceux-ci ne soient majeurs.

La capacité d'accueil autorisée est de **15 places** ; toutefois, l'originalité de notre projet de service est de s'adapter aux attentes des usagers en privilégiant l'accueil à temps partiel.

L'occupation de l'établissement en 2021

Activité	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Accueil de jour	3 232	3 112	1 796	2438
Total	3 232	3 112	1 796	2438

L'activité est en forte hausse du fait de la fermeture de mars à mai 2020 pendant le premier confinement.

Activité réalisée = 2 438 journées contre **1796** journées sur N-1

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	747 152	747 960
➤ Total des Produits financiers	-	-
➤ Total des Produits exceptionnels	6 317	7 265
TOTAL DES PRODUITS	753 469	755 225
➤ Total des Charges d'exploitation	779 896	798 165
➤ Total des Charges financières	-	97
➤ Total des Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES CHARGES	779 896	798 262
⇒ Résultat comptable	<26 427>	<43 037>

➤ MAS MONT SAINT MARTIN

L'établissement est organisé en 4 unités de vie regroupant les personnes selon leurs pathologies.

Il est agréé pour **55 places**, dont **41 d'hébergement durable**, **7 d'hébergement temporaire** et **7 places d'accueil de jour**. En effet, le 1^{er} septembre 2018, 2 places supplémentaires d'accueil de jour et 3 places supplémentaires d'accueil permanent ont été autorisées.

L'occupation de l'établissement en 2021

Activité	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Accueil durable	13 640	13 735	14 140	14071
Accueil temporaire	1 459	1 532	1 691	1287
Accueil de jour	1 336	1 208	890	1405
Total	16 435	16 476	16 721	16763

Activité réalisée = 16 760 journées contre **16 721 journées** sur N-1

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	4 626 849	4 825 157
➤ Total des Produits financiers	-	129
➤ Total des Produits exceptionnels	12 838	4 815
TOTAL DES PRODUITS	4 639 687	4 830 100
➤ Total des Charges d'exploitation	4 568 582	4 354 751
➤ Total des Charges financières	98 214	102 481
➤ Total des Charges exceptionnelles	-	7 005
TOTAL DES CHARGES	4 666 796	4 464 238
⇒ Résultat comptable	<27 109>	+ 365 863

Le résultat négatif s'explique par l'ajustement des indemnités de fin de carrière tenant compte de l'ancienneté.

Le résultat intègre également le provisionnement de la prime MACRON et la revalorisation des salaires du personnel soignant (dispositif LAFORCADE).

➤ **DISPOSITIF PASSER'AILE :**

Activité :

Le Dispositif Passer'Aile a ouvert ses portes le 4 mars 2019, après avoir reçu la validation de la Commission de sécurité le 26 février 2019 et celle de la Commission de conformité de l'ARS le 1^{er} mars 2019.

20 places permettent à des personnes en situation de handicap de préparer leur projet futur.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne ces résidents durant 2 années.

L'occupation de l'établissement en 2021

Activité	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Internat	4 479	6 026	5707
Total	4 479	6 026	5707

- Taux affaibli du fait d'une année perturbée par le COVID,
- Des retours à domicile plus fréquents ainsi qu'une rotation plus élevée des résidents accueillis sur Passer'aile,
- Rotation des résidents conformément au projet initial de Passer'Aile,
- Les retours à domicile sur des périodes de longue durée.

Activité réalisée = 5 707 journées contre **6 026** journées sur N-1

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	1 934 330	1 942 699
➤ Total des Produits financiers	-	1 272
➤ Total des Produits exceptionnels	-	2 125
TOTAL DES PRODUITS	1 934 330	1 946 096
➤ Total des Charges d'exploitation	1 700 947	1 689 244
➤ Total des Charges financières	43 817	45 578
➤ Total des Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES CHARGES	1 744 764	1 734 821
⇨ Résultat comptable	+ 189 567	+ 211 275

Ces bons résultats ont permis de prévoir le versement d'une prime exceptionnelle au personnel en plus de la prime dite « MACRON » reconduite également.

➤ **SSIAD VILLERS LES NANCY :**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'ALAGH est basé à Villers-lès-Nancy ; le SSIAD ALAGH est passé de 125 places à 151 places dont 19 pour des personnes en situation de handicap avec l'intégration du SSIAD du GIHP en avril 2021.

Depuis 2013, la direction opérationnelle du SSIAD est rattachée à celle de l'ALAGH. La fusion des deux associations s'est concrétisée en avril 2015.

L'occupation du service en 2021

Activité	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Journées réalisées	38 012	37 961	35 933	37185

Reprise partielle du GIHP avec un apport de 6 professionnels :

La reprise de la comptabilité a été faite au 01/04/2021 (contre le 01/01/2021 prévu dans le traité). En conséquence, l'évaluation et le traitement du résultat intercalaire est sans objet. Aucune indemnité n'est à verser au GIHP au titre du 1^{er} trimestre 2021 (situation excédentaire d'environ 20 K€ au 31/03/2021).

L'agrément du Conseil Départemental a bien été reçu suite à l'apport. Les financements perçus commencent à compter du 01/04/2021 (régularisation au niveau de l'arrêté de tarification).

Capacité : Le SSIAD passe de 125 à 150 places du fait de l'apport du GIHP. Taux d'occupation 74% lié aux difficultés importantes liées aux démissions et l'impossibilité de recrutement (déficit en personnels soignant sur le marché de l'emploi).

Effectif ETP au 31/12/2021 : 33 (L'apport du GIHP intégrait 6 professionnels qui ont démissionné pour 80% d'entre eux). L'intégration des patients en situation de handicap a entraîné des départs des personnels soignants.

Fin de la convention CNR 300 K € (150 K€ pour 2019 / 100 K€ pour 2020 / 50 K€ pour 2021).

Activité réalisée = 37 185 journées contre **35 933** journées sur N-1

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	2 294 144	2 085 302
➤ Total des Produits financiers	-	23
➤ Total des Produits exceptionnels	375 000	11 208
TOTAL DES PRODUITS	2 669 144	2 096 532
➤ Total des Charges d'exploitation	2 022 895	1 791 376
➤ Total des Charges financières	3 539	4 724
➤ Total des Charges exceptionnelles	375 000	-
TOTAL DES CHARGES	2 401 434	1 796 099
⇒ Résultat comptable	267 710	300 433

➤ LE SIEGE SOCIAL :

Ces comptes ne relèvent pas d'une gestion contrôlée.

Le résultat comptable 2021 est légèrement déficitaire de 1308 €.

	Exercice	
	N	N-1
➤ Total des Produits d'exploitation	14 446	15 890
➤ Total des Produits financiers	9 227	5484
➤ Total des Produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS	23 673	21 374
➤ Total des Charges d'exploitation	24 380	20 042
➤ Total des Charges financières	-	-
➤ Total des Charges exceptionnelles	-	-
➤ Impôt sur les bénéfices	602	480
TOTAL DES CHARGES	24 982	20 522
Résultat comptable	<1 308>	853

➤ SYNTHÈSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 se clôture par un excédent de 829 760 € contre 996 250 € pour l'exercice précédent.

Le bilan présente la situation consolidée de l'ALAGH :

	Exercice	
	N	N-1
A L'ACTIF		
➤ Actif immobilisé	8 751 270	9 428 318
➤ Actif circulant	12 171 367	10 829 015
TOTAL ACTIF	20 922 637	20 257 333
AU PASSIF		
➤ Fonds associatifs (*)	7 986 800	6 967 650
➤ Provisions pour risques et charges	2 171 730	2 198 367
➤ Fonds dédiés	262 583	361 078
➤ Dettes	10 501 524	10 730 239
TOTAL PASSIF	20 922 637	20 257 333
↓ (*) Dont résultat de l'exercice	+ 829 760	+ 996 250

L'exercice 2021 est caractérisé par :

- ↪ La crise sanitaire COVID qui a légèrement régressé et a permis un retour progressif à une activité plus « normale » pour nos résidents,
- ↪ Une nécessaire reconnaissance envers le personnel pour sa totale implication, par l'octroi d'une prime en complément de la prime dite « MACRON »,
- ↪ Une revalorisation des salaires du personnel soignant à compter du 1/11/2021 dans le cadre du dispositif LAFORCADE qui concerne environ 83% du personnel de l'ALAGH,
- ↪ Un résultat comptable excédentaire sur tous les établissements y compris le dispositif PasseR'aile ouvert en mars 2019, sauf pour le Foyer d'Accueil médicalisé et Mont-Saint-Martin,
- ↪ La signature d'un mandat de gestion avec le GIHP LORRAINE (débouchant sur un apport partiel d'actif en 2021),
- ↪ Une consolidation des fonds propres de l'association liée essentiellement à l'excédent comptable de l'exercice s'élevant à 830 K€ tous établissements confondus,
- ↪ Une autonomie et une indépendance financière conservées,
- ↪ Un bilan associatif qui reste équilibré avec une trésorerie renforcée grâce à une capacité d'autofinancement confortable malgré un endettement bancaire,
- ↪ Les perspectives demeurent favorables et permettent d'envisager de nouveaux projets avec sérénité,
- ↪ Il en est ainsi pour le projet « GARENNE » qui mobilisera une partie des énergies et des financements à l'avenir.

Nancy, le 13 mai 2022

Le trésorier,

Marie-Louise LIGER